

6.2 SYNTHÈSE DES ENJEUX PRINCIPAUX

Le diagnostic a dressé les bases des points d'importance paysagère à prendre en compte, à savoir :

- Un paysage très largement couvert par une maille bocagère dense et arborée (haies, bosquets) sur un socle à la topographie variable, dit en moutonnement ;
- Le passage de la vallée de la Vonne qui cristallise le tourisme (sentier de randonnée, sites touristiques) sur le territoire d'étude et offre çà et là des ouvertures visuelles tournées vers le site du projet ;
- La présence de bourgs et hameaux proches du projet ;
- La présence d'un patrimoine protégé sensible aux abords du projet, en particulier le château de Marconnais et le site gallo-romain de Sanxay ;
- Un enjeu d'effet de rapport d'échelle depuis le fond de la vallée de la Vonne.

Ces différents points permettent d'envisager des préconisations paysagères en vue de la réflexion sur les variantes. Élaborées en dehors de tout cadre réglementaire et sans aucune contrainte (foncière, acoustique, environnementale, servitudes), les préconisations correspondent à un projet paysager « idéal » tenant compte des caractéristiques paysagères du site et de la localisation générale de la ZIP.

D'une manière générale, l'orientation du projet et ses relations avec les paysages et infrastructures présents vont concentrer l'essentiel des attentions puisqu'il est recherché une mise en cohérence au sein de l'existant. Ainsi, les enjeux liés à la perception depuis les points de vue touristiques (circuits pédestres, cycles), les axes principaux ou encore le patrimoine protégé seront indirectement pris en compte dans les préconisations.

6.3 PRÉCONISATIONS PAYSAGÈRES

Il s'agit de donner le plus de sens au projet dans le paysage. Implanté sur un paysage bocager dense, le projet présentera assez peu de visibilité, mais pourra créer des effets visuels avec des rapports d'échelle défavorables avec les motifs environnants (boisements, haies, etc.).

Au regard des enjeux et recommandations présentées précédemment, il est donc préconisé pour le parc éolien de la Naulerie :

- Une implantation en retrait par rapport au patrimoine proche (château de Marconnay) permettant de limiter l'emprise visuelle depuis un autre patrimoine protégé et ouvert au public : site gallo-romain de Sanxay.
- Une implantation orientée selon un axe respectant l'orientation principale des grands reliefs (vallée de la Vonne, seuil du Poitou).
- Une préservation des haies bocagères existantes, composantes du paysage immédiat, notamment dans la création des accès aux éoliennes qui s'appuieront alors sur les accès existants.
- Un gabarit de machine qui limite les effets écrasants, notamment depuis la vallée de la Vonne (site gallo-romain de Sanxay notamment).



Chemins d'accès existants au sein de la ZIP à réemployer



Réseau bocager sur talus au sein de la ZIP